



Harcelé depuis la vente de mon véhicule

Par haxlan

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai vendu un véhicule que j'ai acheté d'occasion 3 ans auparavant. Quand l'acheteur est venu le véhicule ne démarrait pas. Je suis donc allé chez Norauto qui m'a fait changer la batterie. Je suis donc retourné voir l'acheteur pour qu'il puisse essayer la voiture, tout fonctionnait correctement, lui et son compagnon ont effectué plusieurs tests dont le test de l'embrayage et c'était fonctionnel. Il est revenu plus tard pour finaliser l'achat du véhicule.

Un mois et demi plus tard ce monsieur me contacte en me disant qu'après être passé dans un garage, celui-ci lui avait marqué « Embrayage à prévoir ».

Il nous demande une première fois par téléphone de participer au frais. Ce que nous refusons car nous ne pouvons être sûr que nous cela est de notre responsabilité.

Ce monsieur nous rappelle plusieurs fois pour nous demander de l'argent, nous menace au téléphone de poursuites judiciaires. Nous lui répondons que comme tout fonctionnait bien lors des tests et surtout qu'il a conduit cette voiture pendant 1 mois et demi avant de nous demander de l'argent, nous trouvons ça culotté.

Ce matin je constate qu'il vient d'effectuer un virement d'un euro sur mon compte bancaire (il avait payé la voiture par virement bancaire).

Est-ce une tentative d'arnaque de sa part ? Dois-je renvoyer l'argent ? Puis-je demander une main courante pour que ce monsieur arrête de nous demander de l'argent ?

Merci d'avance de votre aide,

Par yapasdequoi

Bonjour,
Surveillez votre compte, si ce sont des escrocs, ils peuvent tenter un prélèvement. Prévenez votre banque.

Vous n'avez rien à rembourser car il n'a pas prouvé que le défaut existait lors de la vente. Vous avez fourni un contrôle technique, n'est-ce pas ?

Ne lui répondez plus.

Sachez qu'une main courante ne sert à RIEN. C'est une plainte, sinon rien.

Par Henriri

Hello !

Même avis et conseils que Yapasdequoi (sauf à propos de son avis général sur l'inutilité d'une main courante).

A+

Par yapasdequoi

Certains pensent qu'une main courante est une "petite plainte" ! Mais c'est inexact. C'est juste signaler des faits avec plus ou moins de preuves et il ne se passe rien ensuite.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11182]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11182
[url]

Après si on a envie de patienter 2 heures dans un commissariat pour raconter des anecdotes qui relèvent du civil, pas de problème, ils n'ont que ça à faire...

Alors, si on est vraiment victime, on dépose plainte, avec des preuves, et il y aura une enquête, ou sinon on ne fait rien.

Par Henriri

(suite)

Dans le lien fourni par Yapasdequoi on peut notamment lire que "le procureur de la République peut engager des poursuites judiciaires s'il estime que les faits sont suffisamment précis et constituent une infraction pénale" ou encore que "en matière de violences conjugales, l'ouverture d'une enquête judiciaire est la règle" et plus simplement que "la main courante peut constituer un début de preuve dans une procédure judiciaire" (à l'initiative ultérieure de celui qui l'a déposée, typiquement en cas de suite ou de renouvellement de la situation dénoncée). D'où une certaine utilité de la main main courante dans certains cas.

Par chaber

bonjour

Ce matin je constate qu'il vient d'effectuer un virement d'un euro sur mon compte bancaire (il avait payé la voiture par virement bancaire).

A quoi correspond ce virement?

Dans les ventes entre particuliers, si vous avez fourni un contrôle technique valable, le seul recours pour l'acquéreur est une action en justice demandant une expertise judiciaire

Par yapasdequoi

Le virement de 1 euro est parfois utilisé pour vérifier les données bancaires. Donc la méfiance par rapport à un éventuel prélèvement s'impose, même si c'est réservé à des escrocs chevronnés.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Votre acquéreur ne pourrait initier une action contre vous qu'après avoir obtenu un rapport d'expertise, obligatoire dans un tel cas.

En ce qui concerne le virement, s'il s'agit d'une man?uvre volontaire, c'est maladroit et inutile juridiquement.